



**REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives**

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

**REGLEMENT
Obedience**

valable à partir du 01.05.2015

Code d'honneur

Je m'engage à traiter mon chien toujours avec loyauté et respect, à renoncer à toute méthode cruelle ou non adaptée à l'animal et à ne pas employer de moyens artificiels interdits. La santé et le bien-être du chien sont pour moi la priorité absolue.

TABLE DE MATIERES

1.	PRÉFACE	4
1.1	Introduction.....	4
2.	DÉBUTANTS	5
2.1	Exercice 1: Terre en groupe, 30 secondes	5
2.2	Exercice 2: Conduite sans laisse	6
2.3	Exercice 3: Terre pendant la marche	7
2.4	Exercice 4: Rappel en position de base.....	8
2.5	Exercice 5: Rapport (porter).....	9
2.6	Exercice 6: En avant dans un carré	10
2.7	Exercice 7: Rapport d'un objet.....	11
2.8	Exercice 8 : Contrôle à distance	12
2.9	Exercice 9: Saut par-dessus un saut	13
2.10	Exercice 10 : Impression générale.....	14
3.	OBEDIENCE 1, 2 ET 3.....	15
4.	CHIEN ET CONDUCTEUR.....	16
4.1	Responsabilité civile	16
4.2	Comportement des concurrents.....	16
4.3	Conditions de participation.....	16
4.3.1	Conditions de participation particulières	16
4.4	Exclusion / Avertissement.....	17
4.5	Positions.....	17
4.5.1	Position de base	17
4.5.2	Position face.....	18
4.5.3	Terre.....	18
4.5.4	Assis.....	18
4.6	Exercices de rapport.....	18
4.7	Conduite sans laisse.....	18
4.8	Ordres	18
4.9	Aides	19
4.9.1	Collier et laisse.....	19
4.10	Motivation / Attouchements.....	19
4.11	Aboyer / pleurnicher.....	20
4.12	Faire ces besoins dans le ring	20
4.13	Vitesse du chien	20
5.	CONCOURS.....	21

5.1	Généralités pour le règlement d'obedience.....	21
5.2	Organisation d'un concours, devoirs de l'organisateur.....	21
5.3	Chef de concours	21
5.4	Terrain	22
5.5	Liste de Matériel	22
5.6	Juges.....	22
5.7	Assistant du Juge	23
6.	APPRECIATIONS	24
6.1	Passage d'une classe à la classe supérieure / Relégation.....	24
6.2	Appréciation.....	24
6.3	Qualification.....	24
6.4	Résultats du concours	24
6.5	Distinctions	24
6.5.1	Mentions.....	24
6.5.2	Médailles spéciales	25
6.6	CACIOB.....	25
7.	APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	26

1. PRÉFACE

Le présent règlement Obedience contient les dispositions fondamentales concernant l'Obedience.

Le règlement contient la classe Débutant. Les classes 1, 2 et 3 suivent le règlement FCI qui est publié sur le site web de la CTAMO (www.tkamo.ch). Si le règlement FCI prévoit des règles nationales, les directives de ce règlement présent sont valables.

Sur la base de directives explicites dans ce règlement, la CTAMO peut promulguer d'autres dispositions sous forme de directives obligatoires. Les directives doivent être publiées dans les organes de publication officiels de la SCS. L'ensemble des directives valables est publié sur le site web de la CTAMO (www.tkamo.ch).

En plus, la CTAMO publie un cahier des charges spécialement conçu pour les organisateurs de concours, ainsi que pour les personnes y ayant des fonctions relatives.

1.1 Introduction

L'Obedience est un sport canin ouvert à tous les chiens.

L'Obedience met en valeur différents exercices réglementés en vue de maîtriser l'intelligence, l'agilité et le comportement coopératif du chien.

Il s'agit d'exercices éducatifs et sportifs qui favorisent la socialisation du chien ainsi que son développement.

L'Obedience présuppose une bonne harmonie entre le conducteur et le chien pour parvenir à un accord parfait comme team. C'est pourquoi il est nécessaire que le conducteur possède de bonnes connaissances concernant les bases de l'éducation et la formation d'un chien.

L'Obedience comprend différentes classes de compétition.

Les résultats obtenus déterminent la classe dans laquelle concourt le chien.

2. DÉBUTANTS

2.1 Exercice 1: Terre en groupe, 30 secondes

Exécution

- Les conducteurs prennent place sur une ligne avec leur chien. La distance qui les sépare est de 3 mètres.
- Les chiens sont mis en position de base, la laisse est ôtée et l'ordre pour la position Terre est donné.
- Les conducteurs marchent 5 mètres en ligne droite sans regarder en arrière, s'arrêtent et se tournent dans la direction du regard du chien.
- Les chiens doivent rester pendant 30 secondes dans la position Terre.
- Une fois le temps écoulé, les conducteurs retournent à leur chien par la droite de celui-ci.
- Les chiens sont commandés dans la position de base et remis en laisse.

Appréciations

- Les mouvements de tête ne sont pas punis si du bruit ou des distractions ont lieu dans ou en dehors du ring.
- Les mouvements doivent être punis.
- Si le chien n'est pas à terre tranquillement, s'il déplace son poids d'un côté à l'autre, des points sont déduits.
- A Terre sur le côté, au maximum 7 points.
- Changements de position pendant que le conducteur revient vers le chien, au maximum 5 points.
- Se lever, s'asseoir ou ramper plus d'une longueur de son corps, 0 point.

Remarques

- Toutes les actions sont commandées par l'assistant du juge.
- L'exercice doit être effectué au moins avec 3 chiens et au maximum avec 6 chiens.
- Si le nombre des teams ne se laisse pas diviser par 6, 7 teams peuvent faire un groupe (p.ex. 13 teams font 2 groupes. Un groupe avec 7 et un groupe avec 6 teams.)
- Le décompte du temps se fait dès que tous les conducteurs ont pris position à distance.
- Si un chien se lève et s'approche d'un autre et qu'un conflit est à craindre, l'exercice est interrompu. L'exercice est répété avec tous les chiens, à l'exception du chien fautif.

Ordres

- Terre / Reste / Assis
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 3

points maximum : 30

2.2 Exercice 2: Conduite sans laisse

Exécution

- La conduite sans laisse est jugée au pas normal sur des cercles et sur une ligne droite.
- Le conducteur marche de manière à former deux cercles en forme de 8 d'un diamètre de 8 mètre par cercle.
- Le conducteur part de la position de base entre les deux cercles. La direction de départ (gauche ou droite) peut être choisie librement.
- Schéma :
 - Pas normal 1 cercle à gauche
 - 1 cercle à droite
 - 15 pas en ligne droite
 - 1 arrêt (position de base)

Appréciations

- Un manque de contact et des ordres supplémentaires sont pénalisés.
- Si le chien ne se tient pas parallèle en position de base et dans la conduite au pied, cela entraîne une déduction de 1-2 points.
- Un chien qui se déplace lentement, au maximum 6-7 points.
- Un chien qui est éloigné de plus d'un mètre du conducteur pendant la majeure partie de l'exercice, 0 point.

Remarques

- Toutes les actions sont commandées par l'assistant du juge.

Ordres

- Au pied (pour le départ, changements de direction)
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 3

Points maximum: 30

2.3 Exercice 3: Terre pendant la marche

Exécution

- De la position de base le conducteur marche avec son chien au pas normal, tout droit dans la direction donnée.
- Entre 2 cônes distants de 20 mètres sur une ligne, le chien doit prendre la position Terre.
- Le conducteur continue de marcher tout droit sans chien, sans changer d'allure ou sans regarder en arrière, se tourne à la hauteur du 2^{ème} cône et s'arrête.
- Le conducteur retourne vers le chien en ligne directe et le prend dans la position de base.

Appréciations

- Le chien doit prendre vite la position Terre.
- Une marche lente et une conduite inexacte du chien au pied sont pénalisées.
- Le chien prend la position avant l'ordre, 0 point.
- Changement d'allure avant ou pendant les ordres, au maximum 7 points.
- Aide du corps selon l'intensité mène à une déduction de 3-5 points.
- Le conducteur s'arrête avant ou pendant qu'il donne au chien l'ordre de Terre, 0 point.
- Double ordre pour la position, 0 point.
- Le chien prend une fausse position, au maximum 5 points.
- Le chien marche après l'ordre plus d'une longueur du corps avant de prendre la position, 0 point.
- Le chien change la position avant que le conducteur tourne au 2^{ème} cône, 0 point.
- Le chien change la position après que le conducteur s'est tourné au 2^{ème} cône, au maximum 7 points.
- Si la position n'est pas prise, 0 point.

Remarques

- Le conducteur se tourne de lui-même au 2^{ème} cône et s'arrête. Toutes les autres actions sont commandées par l'assistant du juge.

Ordres

- Au pied / Terre / Assis
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 3

Points maximum: 30

2.4 Exercice 4: Rappel en position de base

Exécution

- L'ordre est donné au chien de prendre la position Terre.
- Le conducteur s'éloigne en ligne droite sur 20-25 mètres sans regarder en arrière, s'arrête et se tourne vers la direction de regard du chien.
- De la position Terre, le chien est rappelé en position de base ou en position face.

Appréciations

- Le chien doit revenir vers le conducteur à une vitesse adéquate, au moins au trot rapide.
- Si plus de 1 ordre est donné pour le rappel, des points sont déduits.
- Changements de position avant le premier ordre de rappel, au maximum 8 points.
- Plus de 2 ordres de rappel, au maximum 7 points.
- Pas de Terre au début de l'exercice, 0 point.
- Le chien qui rampe dans la position Terre plus d'une longueur de corps, 0 point.

Remarques

- Toutes les actions sont commandées par l'assistant du juge.

Ordres

- Terre / Attend / (position face) / Au pied
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 3

Points maximum: 30

2.5 Exercice 5: Rapport (porter)

Exécution

- L'exercice commence au maximum 10 mètres avant le 1er cône. Le chien est assis en position de base.
- Le conducteur marche avec le chien en ligne droite et le motive avec un objet étranger.
- Le chien doit prendre l'objet pendant la marche avant que le 1^{er} cône. Après le 2^{ème} cône, le conducteur reprend de soi-même l'objet sans s'arrêter.
- Dès la reprise de l'objet, l'assistant du juge déclare que l'exercice est terminé.
- La distance entre les deux cônes mesure 10 mètres.

Appréciations

- Il est permis au chien de reprendre l'objet une fois.

Remarques

- Toutes les actions sont commandées par l'assistant du juge.
- Le conducteur peut déterminer la grandeur de l'objet.
- Le chien doit prendre de lui-même l'objet dans sa gueule.

Ordres

- Au pied / Porte / Au pied / Donne
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 3

points maximum: 30

2.6 Exercice 6: En avant dans un carré

Exécution

- Le chien est envoyé en avant dans un carré de 3x3 mètres délimité par des cônes et dont le centre se trouve à 15 mètres du point de départ.
- Pour se rendre au carré qu'il doit atteindre par devant, le chien doit prendre une ligne droite.
- Lorsque le chien se trouve complètement dans le carré, l'assistant du juge déclare que l'exercice est terminé.

Appréciations

- Le chien doit suivre les ordres volontairement et rapidement et court au minimum au trot rapide.
- Si un chien entre dans le carré par le côté ou par derrière, des points sont déduits.
- Un chien qui se bouge lentement, au maximum 7 points.
- Si le chien ne va pas dans le carré, 0 point.

Remarques

- Tous les ordres sont commandés par l'assistant du juge.
- Le carré est éloigné au moins de 3-5 mètres du bord du ring. Les contours sont délimités par un marquage au sol.

Ordres

- En avant
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 4

Points maximum: 40

2.7 Exercice 7: Rapport d'un objet

Exécution

- Le conducteur place un objet dans une zone d'un demi-cercle imaginaire derrière soi et le chien, sans quitter la position de base.
- L'objet peut être laissé tomber ou jeté.
- Le conducteur va tout droit 20 mètres en ligne droite sans regarder en arrière, s'arrête et se tourne, regard vers le chien.
- Le chien va directement à l'objet, le prend immédiatement et l'apporte au conducteur.
- Le chien doit donner l'objet dans la main du conducteur.
- Le conducteur peut quitter la position de base vers l'arrière pour appeler le chien, déduction de points.

Appréciations

- L'objet est laissé tombé / posé au dehors de la zone définie, 0 point.
- Changement de position avant l'ordre de rapport, au maximum 8 points.
- Le chien commence l'exercice de lui-même avant que le conducteur a atteint la distance de 20 mètres, 0 points.
- Le chien commence l'exercice de lui-même après que le conducteur a atteint les 20 mètres, au maximum 6 points.
- Il est permis au chien de reprendre l'objet une fois

Remarques

- Toutes les actions sont commandées par l'assistant du juge.
- Le conducteur peut déterminer librement l'objet.

Ordres

- Attend (avant de quitter le chien) / Porte / Donne
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 4

points maximum: 40

2.8 Exercice 8 : Contrôle à distance

Exécution

- Le chien est mis en position Terre, sur ordre, derrière ou devant une marque.
- Le conducteur se rend à une place définie, à 5 mètres du chien et fait face au chien.
- L'assistant du juge se trouve derrière le chien et montre au conducteur, au moyen d'un tableau, quand le chien doit prendre les positions Assis et Terre.
- Les 2 positions doivent être prises 1 x.
- La dernière position est Terre.
- Ensuite le conducteur retourne à son chien et le prend en position de base.

Appréciations

- Le chien doit changer sa position à distance au moins 1 fois pour obtenir des points.
- Des ordres exagérés, amples et longs (verbaux, non verbaux) entraînent une déduction de points.
- Changement de position pendant que le conducteur retourne vers le chien, au maximum 8 points.
- Ne pas prendre la dernière position (Terre), au maximum 7 points.
- Pas de Terre au début de l'exercice, 0 point
- Si le chien se déplace de plus d'une longueur de corps (en tout) dans n'importe quelle direction, 0 point.

Remarques

- Toutes les actions sont commandées par l'assistant du juge.
- L'assistant du juge a un contact visuel avec le conducteur.
- L'assistant du juge montre, au plus tard, toutes les 5 secondes, les changements de position.

Ordres

- Terre / Reste / Assis / Terre / Assis
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 4

Points maximum: 40

2.9 Exercice 9: Saut par-dessus un saut

Exécution

- Le conducteur et son chien sont en position de base 2 – 4 mètres éloigné du saut
- Le conducteur passe à côté du saut et se met de l'autre côté du saut, 2-4 mètres éloigné, le regard vers le chien.
- Le conducteur appelle le chien par-dessus le saut.
- Après le saut de retour, l'assistant du juge déclare que l'exercice est terminé.

Appréciations

- Le chien commence l'exercice de lui-même, au maximum 6 points.
- Un toucher du saut, au maximum 8 points.
- Si le chien prend appui sur le saut, 0 point.
- Si le saut tombe, 0 point.
- Si le saut n'est pas exécuté, 0 point.

Remarques

- Toutes les actions sont commandées par l'assistant du juge.
- Le conducteur peut déterminer librement la distance au saut dans une zone fixée.

Ordres

- Attend / Saute
- Signe acoustique et signe de main

Coefficient: 3

Points maximum: 30

2.10 Exercice 10 : Impression générale

Appréciations

Déterminant pour l'évaluation de l'impression général sont la disposition du chien de travailler et de suivre les ordres. L'exactitude et la précision sont importantes, ainsi que le déroulement de mouvement naturel du conducteur et du chien. Pour obtenir une haute évaluation, le conducteur et le chien doivent bien travailler en commun comme team, chacun d'eux doivent montrer de la joie au travail ensemble et un bon esprit sportif. Les activités pendant et entre les exercices entrent dans l'évaluation de l'impression générale. Si le chien quitte le ring ou fait ses besoins dans le ring, aucuns points ne peuvent être donnés pour l'impression générale. Si le chien échappe au contrôle et quitte le conducteur pendant ou entre les exercices (même seulement une fois), mais reste dans le ring, pas plus de 5 points peuvent être donnés.

Coefficient: 2

Points maximum: 20

3. OBEDIENCE 1, 2 ET 3

Les classes 1, 2 et 3 sont menées selon le règlement FCI, publié sur le site web de la CTAMO (www.tkamo.ch).

4. CHIEN ET CONDUCTEUR

4.1 Responsabilité civile

Le propriétaire du chien est responsable des dommages causés par son chien à des personnes ou à des choses.

4.2 Comportement des concurrents

- Le conducteur est dans l'obligation d'annoncer sa participation dans les délais.
- Avec la remise de son inscription, il s'engage à payer la finance d'inscription.
- Si un conducteur ne peut se présenter à l'heure au concours ou s'il ne peut pas du tout y prendre part, il doit immédiatement le faire savoir au chef de concours.
- Le concours commence dès la remise du carnet de travail et se termine lors des remises des prix et du carnet de travail.
- Le conducteur doit se conformer aux directives du juge ainsi qu'à celles de l'assistant du juge.
- Chaque conducteur est dans l'obligation de conduire son chien d'une manière sportive et correcte.
- Entre chaque exercice, le chien doit être sous contrôle du conducteur et doit marcher à la gauche de ce dernier.
- Il est interdit de punir le chien.
- Pendant et entre les exercices, les chiens ne peuvent pas être touchés pour une punition ou une correction. Pendant les exercices, le chien ne doit en général pas être touché excepté pour lui ôter ou lui mettre la laisse (exercice 1).
- Si le conducteur ne respecte pas les conditions ou se conduit mal, il peut être disqualifié par le juge.

4.3 Conditions de participation

- Pour participer à un concours, les chiens doivent être, le jour du concours, au moins âgé de :
Débutants: 9 mois
Obedience 1: 12 mois
Obedience 2: 14 mois
Obedience 3: 15 mois
- Les chiens qui ont les oreilles et/ou la queue coupés sont exclus de la participation aux concours Obedience. Une attestation vétérinaire doit être présentée à chaque concours si le chien est né avec une queue courte ou si, pour des raisons médicales, la queue a dû être amputée.

4.3.1 Conditions de participation particulières

Des règlements particuliers s'appliquent pour les concours suivants:

- Championnat Suisse
- Sélectifs pour Championnat d'Europe ou du Monde FCI

4.4 Exclusion / Avertissement

Une exclusion signifie que le conducteur reçoit la carte rouge et qu'il doit immédiatement quitter le ring avec son chien.

Un avertissement signifie que le conducteur reçoit la carte jaune et qu'en cas de récurrence (carte jaune/rouge) il sera exclu du concours

Une exclusion (carte rouge) a lieu en cas de :

- Comportement incorrect du conducteur vis-à-vis du juge.
- Comportement agressif du chien (avant, pendant ou après sa propre présentation).
- Mauvais traitement du chien.
- Le conducteur porte des moyens d'aide sur lui.
- Le conducteur emploie des moyens d'aide.
- Aboiement permanent pendant plusieurs exercices.

Un avertissement (carte jaune) a lieu en cas de :

- Si un chien interrompt un exercice respectivement si le chien quitte le ring et que le conducteur arrive à le rappeler avec au maximum deux ordres en restant sur place, 0 point (carte jaune). Si le chien ne réagit pas aux ordres, exclusion (carte rouge). Si le chien quitte son conducteur respectivement le ring une 2^{ème} fois, exclusion (carte rouge). Il en est de même si le chien quitte son conducteur et/ou le ring entre les exercices, exclusion.
- Si le conducteur tient le collier entre les exercices.
- Confirmation excessive.

4.5 Positions

4.5.1 Position de base

- Si rien d'autre n'est mentionné dans l'exercice, tous les exercices commencent et se terminent en position de base.
- En position de base, le conducteur doit se tenir tranquille dans une posture naturelle.
- En position de base, le chien se tient tranquille et parallèle en position assis à la gauche du conducteur.
- L'épaule du chien se trouve à la hauteur du genou du conducteur.
- Avant le début de chaque exercice, le conducteur devrait amener son chien au point de départ dans la position de base et être prêt à court terme à commencer l'exercice.
- Si pour des raisons de handicap, le chien est conduit à droite, le juge doit en être informé avant le concours.
- Si pendant un exercice le conducteur quitte la position de base sans y avoir été invité, l'exercice est taxé comme incorrect, 0 point, si rien d'autre n'est mentionné dans l'exercice.
- Si le chien ne se tient pas tranquille en position de base, au minimum 2 points sont déduits.
- Si le chien quitte la position de base de lui-même avant l'ordre du conducteur, l'exercice est taxé avec 0 points, si rien d'autre n'est mentionné dans les exercices individuels.
- Si le chien n'est pas assis au début de l'exercice en position de base, l'exercice est taxé avec 0 point.

4.5.2 Position face

- En position face le chien, est assis droit, très près et centré devant le conducteur. Les pattes écartées ne sont pas admises.
- Après la position face, le chien doit prendre vite et très près la position de base.
- Concernant l'exercice d'appel, le conducteur n'a pas besoin d'informer le juge s'il veut prendre le chien directement au pied ou après la position face. Si l'exercice a été réalisé complètement, le maximum de points peut être donné, indépendamment de l'exécution prévue.

4.5.3 Terre

- Le chien est couché, si rien d'autre n'est prescrit, en position sphinx.

Exercice 1:

- Le chien peut, quand il reçoit l'ordre de prendre la position Terre, verser tout de suite à gauche ou à droite ou poser la tête par terre.
- Le chien ne doit pas changer la position qu'il a prise durant tout l'exercice.
- Le chien ne doit pas se coucher plat sur le côté ou se mettre sur le dos (dormir).

4.5.4 Assis

- Le chien s'assoit droit debout, sans incliner et sans presser les pattes au sol, avec les quatre pattes au sol sans bouger.

4.6 Exercices de rapport

- Si le chien laisse tomber l'objet et le ramasse lui-même, au maximum 8 points.
- Ordre pour ramasser l'objet tombé, au maximum 6 points.
- Si le chien laisse tomber l'objet et le conducteur peut le ramasser sans quitter la position de base, au maximum 6 points.
- Un mâchonnement, au maximum 8 points.
- Un mâchonnement fort, au maximum 6 points.
- Un mâchonnement excessif, 0 point.

4.7 Conduite sans laisse

- Le chien doit suivre son conducteur docilement sur le côté gauche. L'épaule droite du chien doit demeurer tout le temps parallèle et serré à la hauteur du genou gauche du conducteur.
- Un manque de contact ou des commandements supplémentaires sont considérés comme des fautes.
- A l'arrêt, le chien doit sans influence tout de suite s'asseoir parallèlement et près du pied gauche du conducteur. L'épaule demeure à la hauteur du genou du conducteur.
- Durant l'exercice, les bras du conducteur doivent se mouvoir naturellement.

4.8 Ordres

- Les signes acoustiques sont des ordres verbaux courts.
- Les signes de main sont des mouvements courts et uniques de la main / du bras sans autres aides corporelles et sans toucher le chien. Une ou les deux mains / bras peuvent être utilisés.
- Si des signes de mains sont donnés, ils doivent être courts et ne doivent pas être plus longs qu'un éventuel signe acoustique donné en même temps.

- Tous les ordres en Obedience sont libres, les ordres mentionnés dans le présent règlement ne sont que des exemples.
- Il incombe au conducteur de décider lui-même s'il veut donner éventuellement un ordre supplémentaire. Cependant, les ordres supplémentaires sont jugés. Si un conducteur siffle pour donner des ordres ou s'il emploie un sifflet pour chien au lieu d'un ordre verbal, il doit l'annoncer au juge au début du concours.
- Le chien doit exécuter l'ordre du conducteur directement avec un seul ordre acoustique et / ou visuel.
- Le nom du chien peut être dit avant le signe acoustique. Le nom et l'ordre doivent être donnés très vite l'un après l'autre pour ne pas donner l'impression d'utiliser deux ordres séparés.

4.9 Aides

- Les pochettes ventrales ou autres ne sont pas admises pendant le concours.
- Pendant le concours, le conducteur ne doit pas porter sur lui des objets de motivation ou aucune friandise.
- Dans le terrain de concours, les chiens ne doivent pas porter des couvertures, manteaux, capes de pluie, chaussures, chaussettes, bandages, pansements etc.

4.9.1 Collier et laisse

- Les chiens portent un collier pendant tout le concours.
- Les chiens sont menés en laisse pour l'exercice 1. Après l'exercice les chiens sont remis en laisse.
- Avant le premier exercice individuel, le conducteur doit placer la laisse en dehors du ring ou sur la table de l'assistant du juge.
- Le chien ne peut être conduit qu'avec un collier lâche sans traction. Les colliers "étrangleur" doivent être munis d'un mécanisme de stop.
- Les colliers contre les parasites ne peuvent pas être portés dans le ring.
- Après le dernier exercice individuel, le chien est remis en laisse.

4.10 Motivation / Attouchements

- Pendant les exercices il n'est pas permis au conducteur de toucher ou caresser son chien, ni de l'encourager d'une autre façon. Ce comportement est puni, 0 points pour l'exercice en cours. Une petite confirmation verbale (bien fait, bon chien) ou non verbale (une ou deux petites caresses) à la fin de l'exercice est permis. Si le conducteur confirme son chien d'une manière excessive, l'encouragement avec enthousiasme, en jouant avec lui, le laisse sauter dans les bras, tourner autour des jambes, etc. le juge l'avertit avec la carte jaune. En cas de récidive il sera exclu du concours (carte rouge).
- Si le chien touche légèrement le conducteur lors de l'exercice d'appel, lorsque qu'il est assis devant le conducteur ou à côté du conducteur, il faut déduire 1-2 points. S'il entre en collision avec le conducteur, pas plus de 7 points ne doivent être attribués.
- Si pendant un exercice, le chien pousse légèrement avec le museau la main respectivement la jambe du conducteur, il faut déduire 1-2 points. Si le chien pousse fortement, pas plus de 7 points ne doivent être attribués.

4.11 Aboyer / pleurnicher

- Des points sont déduits si un chien aboie / pleurniche de temps en temps pendant un exercice. Des aboiements fréquents ou permanents conduisent à 0 point.
- Un aboiement continu pendant plusieurs exercices mène à une exclusion. Le même pour pleurnichement.

4.12 Faire ces besoins dans le ring

- Si le chien fait ses besoins dans le ring pendant un exercice, l'exercice concernant est considéré comme pas réussi, 0 point. L'impression générale doit également être évaluée avec 0 point.
- Si le chien fait ses besoins dans le ring entre les exercices, l'impression générale est considérée comme pas réussi, 0 point.

4.13 Vitesse du chien

Pour juger la vitesse, il faut prendre en considération la race. L'idéal n'est pas le même pour toutes les races. Si le chien réagit à l'ordre immédiatement et docilement, s'il se bouge d'une manière typique pour sa race, s'il garde sa vitesse et montre intérêt à ce qu'il fait, il doit être récompensé avec le nombre de point maximum pour autant qu'il ne commette aucune faute qui mènerait à une déduction.

5. CONCOURS

5.1 Généralités pour le règlement d'obedience

- L'organisateur du concours doit avoir un règlement d'obédience disponible sur place.
- Toutes les indications de distance dans le règlement d'obédience sont des valeurs approximatives.
- Les objets mentionnés dans le règlement d'obédience sont à utiliser obligatoirement.

5.2 Organisation d'un concours, devoirs de l'organisateur

- Choisir un chef de concours, qui est responsable à côté de l'organisateur, des questions techniques, de l'organisation et de l'administration du concours et assure la coordination avec le(s) juge(s) et la CTAMO.
- Engagement de personnes nécessaires au bon déroulement d'un concours, à savoir par ring:
1 assistant du juge qui accompagne le conducteur durant tout le concours et lui transmet les directives nécessaires. L'assistant du juge se tient à la disposition du juge durant tout le concours.
Un nombre suffisant d'aides sur le ring dont la tâche est de préparer le matériel nécessaire (saut, rapports etc.)
1 secrétaire qui inscrit les notes du juge. Cette personne ne peut être échangée à l'intérieur d'un groupe.
- En plus, il doit être prévu :
 - Du personnel suffisant au bureau pour faire les calculs, établir les classements et inscrire les résultats dans les carnets de travail.
 - Un vétérinaire doit être sur place, ou au moins l'organisateur doit posséder le numéro de téléphone des urgences vétérinaires.
- Chaque concurrent remet au chef de concours son carnet de travail Obedience au début du concours.
- Un nombre suffisant de feuilles de notes doit être disponible pour chaque classe de concours.
- Les résultats qui sont inscrits dans le carnet de travail doivent être transmis à la CTAMO dans les délais en bonne et due forme. L'organisateur s'engage à se renseigner auprès du secrétariat de la CTAMO sur les conditions valables et de demander la notice correspondante. (voir aussi sous www.tkamo.ch)
- Le programme de concours peut être demandé auprès de la CTAMO.
- Les feuilles de note peuvent être créées avec le programme de concours. 1 copie est remise au conducteur
- Les données complètes sont également à transmettre au bureau de contrôle des résultats de la CTAMO (par e-mail)
- La suite des exercices peut varier, elle est cependant pareille pour tous les participants d'un concours. L'exercice en groupe 1 doit toujours être présenté au début ou à la fin d'un groupe ou d'une classe. Le juge fixe le déroulement du concours à l'avance. Les conducteurs seront informés du déroulement du concours avec l'ordre du jour.

5.3 Chef de concours

- Les concours Obedience doivent être annoncés au moins 10 semaines avant la date du concours au secrétariat de la CTAMO.
- Le concours Obedience doit être publié dans les organes officiels de la SCS.
- La CTAMO organise la publication des concours dans les organes officiels de la SCS.

- Les formulaires "Annonce de concours " peuvent être obtenus auprès de la CTAMO.
- L'organisateur est responsable de se renseigner auprès du secrétariat de la CTAMO sur le cahier des charges resp. de se le procurer, voir aussi www.tkamo.ch.
- Le chef de concours est responsable de trouver un terrain (salle) correspondant aux exigences d'un concours Obedience ainsi que de trouver le nombre d'aides nécessaires.
- Le chef de concours est responsable du matériel nécessaire pour le bon déroulement du concours.

5.4 Terrain

- Le terrain de concours doit correspondre aux normes exigées.
- Le terrain (Ring) doit mesurer au moins 20 x 30 mètres en salle et 25 x 40 mètres à l'extérieur. Si les exercices doivent être partagés sur deux rings, un ring peut être un peu plus petit.
- Le terrain doit être clairement balisé.
- Le terrain ne doit présenter aucun danger pour le chien ou le conducteur durant tout le concours (pas de débris de verre, clous, de grosses différences dans le terrain, etc.).
- La place doit être plate et la tonte de l'herbe courte.
- Si deux ou plusieurs rings doivent être montés, ceux-ci sont espacés d'environ 8 à 10 mètres. Si deux rings doivent être placés tout près l'un de l'autre, la séparation entre les deux rings doit être mise en place afin qu'aucun chien ne puisse passer d'un ring à l'autre.
- Sitôt que le terrain est mis en place, les conducteurs ne peuvent y pénétrer que pour le concours.
- L'organisateur est responsable de faire en sorte que ces dispositions concernant le terrain soient respectées.

5.5 Liste de Matériel

Si rien d'autre n'est précisé, seuls les objets mentionnés dans la liste de matériel pourront être utilisés. Le matériel suivant doit être disponible pour un concours:

- Assez de marquages et de cônes pour marquer le terrain et les différents exercices. Cônes env. 15-23cm, marquages ronds 15 cm.
- 1 saut hauteur compact dont la hauteur peut varier entre 10 cm et 50 cm, au moins 1 mètre de large. La hauteur du saut doit arriver à la hauteur de l'épaule du chien, cependant au maximum 50 cm.
- 1 rapport en bois petit 100 - 200 g
- 1 rapport en bois moyen 200 - 350 g
- 1 rapport en bois grand 350 - 450 g
- Poudre de craie, scotch ou spray pour le marquage du sol.
- Tableau avec l'inscription Assis – Terre – Debout ou symboles correspondants.

5.6 Juges

- Les juges sont invités directement par les organisateurs.
- Les listes des juges peuvent être obtenues auprès de la CTAMO.
- La liste des juges est publiée périodiquement dans les organes officiels de la SCS.
- La CTAMO désigne les juges qui officient lors du Championnat Suisse, des sélectifs au Championnat d'Europe ou du Monde FCI ainsi que lors des concours CACIOB.
- Les organisateurs décident du nombre des juges qu'ils veulent inviter. Cependant 1 juge ne doit pas juger plus de maximum 30 chiens respectivement 300 exercices pour la classe Débu-

tants par jour. Dès qu'un juge doit juger (en plus) les classes 1, 2 et 3, les directives du règlement FCI entre en vigueur.

- Le juge informe l'organisateur à temps du déroulement du concours et de l'ordre des exercices.
- Le juge s'assure à temps que le matériel mis à disposition est conforme au règlement.
- Le juge contrôle le terrain / parcours selon les mesures et directives des exercices.
- Le juge est le seul à décider si le terrain est en ordre ou pas.
- Le juge ne peut pas être changé au milieu d'une classe.
- Le juge doit montrer les points qu'il attribue d'une manière distincte après chaque exercice.
- En cas de délits spéciaux le juge est autorisé d'avertir ou d'exclure le conducteur. Carte jaune = avertissement, deux fois carte jaune et carte rouge = exclusion.
- Le juge est autorisé à interrompre un exercice ou à le faire répéter.
- A la fin, le juge apporte un commentaire à ses notes pour chaque conducteur en toute transparence.
- En cas de doute concernant le règlement, le juge est autorisé de décider.

5.7 Assistant du Juge

- L'assistant du juge doit avoir terminé la formation d'assistant du juge de la CTAMO avec succès, il doit être sur la liste des assistants du juge en fonction ou être lui-même juge.
- Pour le championnat Suisse et les concours de qualification pour des championnats européens ou mondiales FCI et des concours CACIOB, les assistants du juge sont désignés par la CTAMO.
- Au sein d'une même classe, l'assistant du juge ne peut être changé.
- Le parcours doit être conçu de manière à ce que le chien puisse faire les exercices demandés de façon fluide et sans encombre.
- Sauf indications contraires, chaque action est commandée par l'assistant du juge.
- Tous les exercices commencent dès que l'assistant du juge a mené le conducteur et le chien au point de départ, que le chien est assis dans la position de base et que l'assistant du juge a annoncé « L'exercice commence ».
- Les exercices sont terminés quand l'assistant du juge prononce les mots „exercice terminé“.

6. APPRECIATIONS

6.1 Passage d'une classe à la classe supérieure / Relégation

- Après avoir obtenu un « excellent » il est possible de passer à la classe supérieure.
- La classe « Débutants » est facultative. Si un chien participe dans la classe Débutants, un passage en classe 1 est seulement possible après avoir obtenu la qualification « excellent ».
- Une relégation en classe ultérieure n'est pas possible.
- Les résultats obtenus à l'étranger ne seront pas reconnus, à moins qu'il ne s'agisse d'un concours organisé selon le règlement FCI

6.2 Appréciation

- L'appréciation de tout le travail se fait d'après des points et des coefficients fixés spécifiquement pour chaque exercice.
- Les points doivent refléter le travail accompli de chaque exercice.
- Si plusieurs juges sont engagés, c'est la moyenne des points des juges qui est prise en considération.
- Le nombre de points obtenu est multiplié par le coefficient, ce qui donne le résultat de l'exercice.
- A chaque exercice peut être attribuée une note de maximum 10 points.
- Les points qui peuvent être attribués sont: 0 / 5 / 5.5 / 6 / 6.5 / 7 / 7.5 / 8 / 8.5 / 9 / 9.5 / 10

6.3 Qualification

Le nombre de points maximum se monte à 320. Les qualifications se présentent comme suit :

- excellent de 256 à 320 points
- très bien de 224 à 255.99 points
- bien de 192 à 223.99 points
- satisfaisant de 160 à 191.99 points
- non classé de 0 à 159.99 points

6.4 Résultats du concours

Le chef de concours inscrit dans le carnet de travail le résultat du concours. Ce résultat est contrôlé avec le classement par le juge qui signe ensuite le carnet de travail.

6.5 Distinctions

6.5.1 Mentions

- La mention ne peut être donnée que si le chien réussit les 10 exercices.
- Il doit obtenir au moins la qualification « très bien ».
- Les frais pour la mention sont à la charge du conducteur.
- La commande des mentions se fait au moyen d'un formulaire spécial à envoyer au secrétariat de la CTAMO.

6.5.2 Médailles spéciales

- Un conducteur qui obtient en l'espace d'un an dans la même classe (et avec le même chien) 3 fois de suite la qualification « excellent » peut demander une médaille spéciale.
- Cette médaille ne peut être attribuée que pour des concours qui ont lieu en Suisse.
- Les frais pour cette médaille sont à la charge du conducteur.

6.6 CACIOB

Le CACIOB peut être acquis selon les directives de la FCI.

7. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été décidé lors de la CDAMO du 21.03.2015 et approuvé par le Comité central de la SCS le 26.04.2015 sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le 01.01.2017.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Rub
Président SCS

Walter Müllhaupt
Vice-président SCS

Remo Müller
Président CTAMO

Philip Fröhlich
Vice-président CTAMO